

Projet d'aménagement de nouveaux bassins
d'eau de procédé et de sédimentation à la
mine de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035



Mémoire présenté au Bureau d'audience publique

***Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de
sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont***

Personne ressource :

Yvan Croteau

18 janvier 2018

Présentation du RQGE

Actif depuis 1982, le Réseau Québécois des Groupes Écologistes (RQGE) est un lieu de réseautage pour les organismes voués à la protection de l'environnement et à l'émergence d'une société écologique. Notre réseau compte actuellement près de 80 groupes membres à travers la province. Nous avons pour mission de favoriser la mise en commun des connaissances et des actions des membres, et de représenter les groupes dans leurs revendications communes auprès du gouvernement, notamment concernant une reconnaissance concrète et un financement adéquat du mouvement environnemental pour ses apports à la protection du patrimoine naturel, à la santé publique et au mieux-être de la société québécoise. Le RQGE collabore aussi avec les autres secteurs de la société, particulièrement les groupes communautaires, en vue de décroquer le secteur de l'écologie en partageant les préoccupations environnementales avec l'ensemble des mouvements sociaux.

Malgré le désengagement et le manque de soutien du gouvernement à honorer ses engagements pour soutenir des organismes comme le notre, le RQGE parvient toujours à répondre aux appels de ses membres qui sont aussi des dizaines et milliers de citoyens soucieux de notre avenir dans tous les territoires du Québec.

Le contexte des villes mono-industrielles pris en otage

De la page 8 à la page 11 du schéma d'aménagement de la MRC de Caniapiscau <file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/schema-damenagement-et-de-developpement-mrc-de-caniapiscau.pdf> on y décrit l'évolution de la ville Fermont depuis l'exploitation du premier gisement de fer en 1970. De ville entreprise construite en 1970, Fermont est devenue une municipalité le 15 octobre 1974. D'une population de 2900 personnes à l'origine, elle a augmenté à 4200 au début des années 80 pour redescendre à 2900 environ aujourd'hui. Hors il est démontré dans la littérature qu'une population inférieure à 3000 personnes ne permet pas aux citoyens résidents d'obtenir l'ensemble des services de base comme le reste de la population. De plus, la fluctuation rapide causée par les conjonctures économiques amène ces populations à vivre une incertitude constante provoquant des stressés et des problèmes sociaux récurrents.

Le cas du projet de mine à ciel ouvert à Malartic en Abitibi-Témiscamingue a été étudié sur plusieurs facettes et a montré les limites qu'une population est capable de supporter face à des projets construits sans se préoccuper des impacts globaux et de l'absence d'effet structurant pour le développement futur de ces communautés qui doivent constamment se mettre au pas des «donneurs d'ordres» et des «fluctuations économiques». De plus cela exacerbe les

initiatives de développement structurantes pour la population et respectueuses de leurs environnements et leurs écosystèmes.

D'ailleurs, les différentes versions de lancement du développement Nordique du gouvernement et des précédents promettaient d'intervenir différemment dans cette région aux conditions particulières et fragiles. La lecture des documents consultés et les réponses obtenues par la commission sur ce projet sont pour nous insatisfaisant et nous indiquent que le présent projet n'a pas considéré ou suffisamment considérés les principes évoqués (mêmes incomplets selon nous) dans les documents de la Société du plan nord, dont le plan d'action 2015-2020. C'est-à-dire, respecter les quatre grands principes suivant : 1-Un projet planifié et coordonné, qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la mise en place de la Société du Plan Nord; 2-Une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale; 3-Une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique; 4-Un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le concept de développement durable tel que défini est évidemment un concept flou qui ne permet pas de mesurer les avancés.

Pour s'assurer du respect de ces quatre principes dans le projet d'agrandissement, nous invitons la commission à demander au gouvernement (via la participation de la Société du plan nord) de définir des critères, indicateurs et des cibles déterminés en concertation avec les communautés autochtones et allochtones concernés directement ou indirectement puisque les bassins versants impactés par le projet concerne aussi les populations en aval du projet.

Nous invitons aussi la commission à prendre connaissance d'un article de l'Écho Abitibien et de l'étude de Prémont et Cambel, 2016 sur le désengagement de l'État face aux projets miniers et énergétiques renouvelables.

<https://www.lechoabibien.ca/actualites/politique/2017/1/21/l-etat-ne-defendrait-pas-assez-l-interet-de-la-population.html>

<http://archives.enap.ca/bibliotheques/2016/12/031378630.pdf>

La faiblesse des réponses des experts gouvernementaux

Le RQGE est né peu après la création du BAPE. Il a donc une très grande expérience du déroulement des audiences publiques au fil du temps. Nous avons

remarqué quatre tendances qui appauvrissent le déroulement de ces consultations publiques.

Le premier est la tendance à réduire le mandat du BAPE d'une manière très contractée, c'est-à-dire à le réduire aux enjeux de conformité selon les cadres réglementaires plutôt que d'une manière globale pour comprendre les enjeux systémiques d'un projet, ensuite stratégiques et finalement opérationnels.

Le deuxième constat concerne le temps disponible et la période pour réaliser cette consultation qui viennent décourager la participation et empêchent de bien se préparer pour réfléchir sur les enjeux mais aussi sur les solutions possibles pour améliorer les projets.

La troisième constatation concerne la qualité des échanges avec les représentants du gouvernement qui de plus en plus ne répondent pas aux questions soit à cause de leurs ignorances ou de leurs disponibilités. Cette situation empêche l'émergence d'un dialogue pour s'assurer de la bonne compréhension des questions du publiques mais aussi de réponses éthiquement responsable compte tenu des enjeux sur la santé et même la cohérence des projets face aux défis complexes et multiples. Nous assistons de plus en plus à des échanges binaires dont le nombre de caractères semblent limité préalablement. Il semble y avoir une prédominance de la part des autorités gouvernementales à s'en tenir à une logique stricte de conformance par rapport aux pratiques du passé au lieu de rechercher à améliorer les projets en fonction de défis du futur. Paradoxalement, sur certains aspects, nous saluons la clarté des réponses rapide du promoteur qui dans ce cas nous semble avoir bien répondu aux questions et même montré une ouverture pour améliorer son projet.

Le quatrième constat est celui du traitement différent accordé à ceux qui peuvent se présenter en personne aux audiences et ceux qui ne peuvent pas. Pour ceux qui ne peuvent se présenter sur place, le BAPE a choisi de recevoir les questions dans la première partie par écrit plutôt que par communication directe bien que les technologies auraient permis de poser les questions de vive voix. Cette situation fait en sorte que les questions lues sont d'une part interprétées et d'autre part ne peuvent être précisées par les auteurs des questions comme ce pour ceux qui peuvent être présent. Nous considérons cette pratique injuste et inconstitutionnelle car elle donne à certains groupes de la population des avantages au détriment des autres et prive le gouvernement et la population d'informations qui auraient été bénéfiques pour rendre les projets plus acceptables, plus efficaces et plus responsables.

Absence du fédéral

Nous croyons que le Gouvernement du Québec aurait due faire appel à l'expertise et au soutien financier du fédéral pour cette consultation car nous croyons que plusieurs enjeux soulevés par ce projet les concernent directement

comme les impacts sur les espèces menacées et les impacts sur les milieux hydrographiques qui dépassent largement les limites du projet. L'expertise du fédéral aurait été complémentaire et nous ne pouvons que regretter cette situation qui aurait pu apporter un éclairage supplémentaire sur les enjeux globaux du projet.

La nature du projet non durable (enjeux systémiques non considérés)

Le promoteur a reconnu le caractère non durable du projet mais considère que puisque la proposition est conforme aux exigences réglementaires, qu'ils ont réalisé l'ensemble des études selon les règles de l'art et que le projet est planifié sur une période de 45 ans. Dans ces circonstances, il qualifie le projet comme un projet de développement responsable. Nous ne remettons pas en question les intentions derrière cette affirmation mais nous nous questionnons sur la valeur de cette affirmation compte tenu d'une part l'absence de garantie en dehors des montants liés aux assurances et à la restauration.

D'une part il faut admettre que la réalisation du projet dans sa forme actuelle ne peut prédire l'évolution du marché, de la volatilité d'un actionariat utilisant des stratégies spéculatives de plus en plus agressive, d'un conseil d'administration qu'on ne connaît pas et qui plus est n'est probablement pas soumis à un code de pratique selon les plus hauts standards en cette matière (pour l'instant on nous demande de le croire sur parole), d'une équipe de gestionnaire, probablement très dévouée et responsable mais qui doit faire face à une compétition agressive, à des incertitudes croissantes mais surtout aux changements climatiques. Un plan planifié sur 45 ans, qui promet d'honorer les engagements inscrits dans ses documents (élaborer selon une logique du passé) et qui plus est ne donne aucune garantie sur un engagement à long terme de rester propriétaire de ce gisement jusqu'à la fin ne peut qu'occasionner des doutes dans notre esprit.

Nous pensons que la Commission ne peut s'en remettre aux promesses telles que formulées dans le projet et qu'elle doit dépasser le niveau analytique du projet pour y ajouter une analyse systémique qui permettrait d'identifier les nœuds de complexités pour en arriver à présenter un certain nombre de scénarios plus plausibles. L'expertise en systémique appliquée est en pleine émergence et nous pensons qu'on ne peut plus se permettre d'ignorer ce niveau d'analyse dans les projets quelque soient leurs ampleurs.

Les questions non répondues ou mal répondues

Nous avons adressé quatorze questions dans notre requête et nous avons demandé s'il était possible à la commission de toutes les adresser pendant la

première partie des audiences. Cela ne semble pas avoir été fait. Compte tenu de l'importance de ces questions pour nous, nous demandons à la commission d'y considérer tous les sujets à la lumière de nos préoccupations formulées dans ce mémoire.

Un changement de paradigme est en train de se produire

Nous croyons que les évaluations environnementales et les cadres réglementaires existants ne sont pas à la hauteur de défis contemporains et ceux à venir. Bien qu'incomplet l'énoncé suivant rappelle combien il est difficile de statuer sur des conseils judicieux particulièrement lorsque l'arène politique subit des influences qui met de côté des enjeux fondamentaux comme le droit à un environnement sain et le droit pour des populations à participer significativement aux décisions qui les concerne :

«D'après Hamond (1978), la plupart des incidences sur le milieu sont de nature si complexe et comportent des risques si difficilement prévisibles que les scientifiques ne peuvent souvent convenir des conseils à donner aux décideurs. ... les jugements de valeur des profanes prennent autant d'importance que ceux des spécialistes dans la «mêlée générale de l'arène politique».» Gordon E. Beanlands, Peter N. Duinker, Un cadre écologique pour l'évaluation environnementale au Canada, Institute for resource and environmental studies, Dalhousie University, p.42, 1983.

Nous vivons présentement plusieurs ruptures qui doivent être considérées dans l'évaluation des projets :

- Écologique
- Technologique
- Structurelle
- Économique
- Philosophique

Nous invitons la commission à réfléchir sur les énoncés suivants auxquelles une part grandissante de la population croit selon nos observations :

«Ceux qui disent que la crise systémique finira bientôt, mentent.
Ceux qui disent que les USA et son dollar sont toujours la référence, mentent.
Ceux qui disent que les technologies pallieront les pénuries, mentent.
Ceux qui disent que la finance spéculative a pris sa leçon, mentent.
Ceux qui disent que la logique consommation/endettement/croissance a un avenir, mentent.
Ceux qui disent que tout finira par redevenir comme avant, mentent.
Ils feignent d'oublier trois irréversibilités majeures :
le ratio consommation/ressources est durablement déficitaire,
la numérisation et la dématérialisation induisent un saut de complexité,

la richesse ne vient plus ni du travail, ni du capital, mais de l'intelligence»

Source : Marc Halévy, prospectiviste, <http://liberteetcie.com/wp-content/uploads/2014/06/Marc-Hal%C3%A9vy-Cinq-ruptures-cinq-principes.pdf>

La restauration en silo

Au lieu d'évaluer les projets de restauration globalement selon leurs contextes globaux, le promoteur s'est limité à évaluer des scénarios de restauration seulement dans les limites de sa propriété. Il se trouve qu'une autre propriété minière se trouve seulement à quelques centaines de mètres avec un plan de restauration distincte. Compte tenu de la proximité des deux parcs à résidus nous invitons la commission à inviter le gouvernement et aux deux entreprises à envisager la possibilité d'intégrer les deux plans de restauration dans un même plan. Nous croyons qu'avec l'expertise des deux entreprises un scénario de restauration plus intégrateur, plus fonctionnel et plus robuste aux changements climatiques serait possible.

La question de l'eau, du sol, de l'aire et des écosystèmes sont des enjeux collectifs globaux et devraient toujours être traités dans une logique systémique écologique et globale. L'industrie minière au Québec devrait prendre l'initiative de partager largement ses méthodes et procédés le plus largement possible pour que l'ensemble de l'industrie assume collectivement ses responsabilités dans ce domaine.

Géologue en chef

Nous réitérons la nécessité de créer un poste de géologue en chef afin de coordonner la mise en valeur collective de ce patrimoine et en assurer une utilisation judicieuse, responsable et le plus écologique possible. Nous invitons la Commission à prendre acte des recommandations à ce sujet que la Coalition pour que le Québec ait meilleur mine a partagé.

Changement climatique

Nous avons remarqué que le gouvernement du Québec n'a pas encore de directive précise sur cette question bien que cet enjeu est connu depuis longtemps. Nous savons qu'une étude a été financé par le Fond vert sur cette question alors nous demandons à la Commission que les conclusions de cette étude soit rétroactivement appliquées pour le présent projet.

Nous ne pouvons passer sous silence le fait que le secteur minier fait appel au Fond vert pour articuler une politique sur les risques du développement minier

liés aux changements climatiques alors que ce secteur génère des dividendes de plus en plus élevés à ses gestionnaires et actionnaires.

L'avenir (Rupture, bifurcation et révolution sociale)

Vous avez compris que nous pensons que ce projet même s'il semble être conforme aux critères d'évaluation environnementale et autres exigences gouvernementales ne nous convainc pas de sa robustesse, de son caractère structurant pour les populations concernées et non plus pour minimiser les impacts environnementaux et écologiques.

Nous questionnons aussi le gouvernement et l'industrie à ne pas déployer des efforts pour sortir d'une logique d'extraction de matières premières et entrer dans une logique de transformation et de valeur ajoutée pour des produits utiles et bien pensés.

Cependant, nous sommes conscients de la situation précaire que les populations autochtones et allochtones peuvent vivre dans cette situation. Nous invitons donc le gouvernement et le promoteur à prendre acte de leurs besoins globaux qui tardent à se traduire en actions directes comme le rappelle cette citation à laquelle nous ajoutons l'attention qui devra aussi être accordée aux générations à venir.

«Il faudra que tous les acteurs concernés du Plan Nord continuent à agir en fonction des valeurs de respect, d'écoute et d'ouverture dans une perspective de partenariat en vue du développement durable des ressources naturelles du Nord, à l'avantage de tous.» Lavery, 2009
http://www.lavery.ca/DATA/PUBLICATION/1254_fr~v~le-plan-nord-et-les-autochtones.pdf

Comme nous l'avons déjà énoncé en 2009 lors d'un forum sur le Plan nord à l'Université du Québec à Montréal et en présence d'un représentant d'Arcelor Métal, «Protégeons ce qui doit l'être et développons ce qui peut l'être». Nous rappelons à la commission que le nord est un lieu différent du sud et qu'il ne pourra être développé comme le sud sans conséquences graves compte tenu de la fragilité de ce milieu et des communautés qui l'habitent.

Éloge des membres des Premières nations, des activistes, citoyens engagés, professionnels éthiquement responsables

Dans un monde en constant bouleversement, nous tenons à saluer la détermination et le courage des personnes qui ont participé à cette commission réalisée dans des circonstances très difficiles. À toutes les échelles, les citoyens

vivent des situations de plus en plus pénibles et nous croyons toujours que de ces épreuves un mouvement collectif se poursuit afin que chacun puisse prendre la place qui lui revient dans le respect des conditions acceptables pour les autres et pour la nature. Nous pensons que ce mouvement va en augmentant et aura une influence de plus en plus grande sur les décideurs et ceux que nos gouvernements et fonctionnaires désignent comme des «donneurs d'ordre».

Le RQGE s'est donné pour mission de contribuer aux initiatives pour rendre la société meilleure par son expertise en mobilisation solidaire, en environnement et en écologie. Nous ne sommes pas seul pour construire ensemble une société écologique, juste et solidaire. C'est ensemble que nous croyons cela possible.

Merci de votre attention

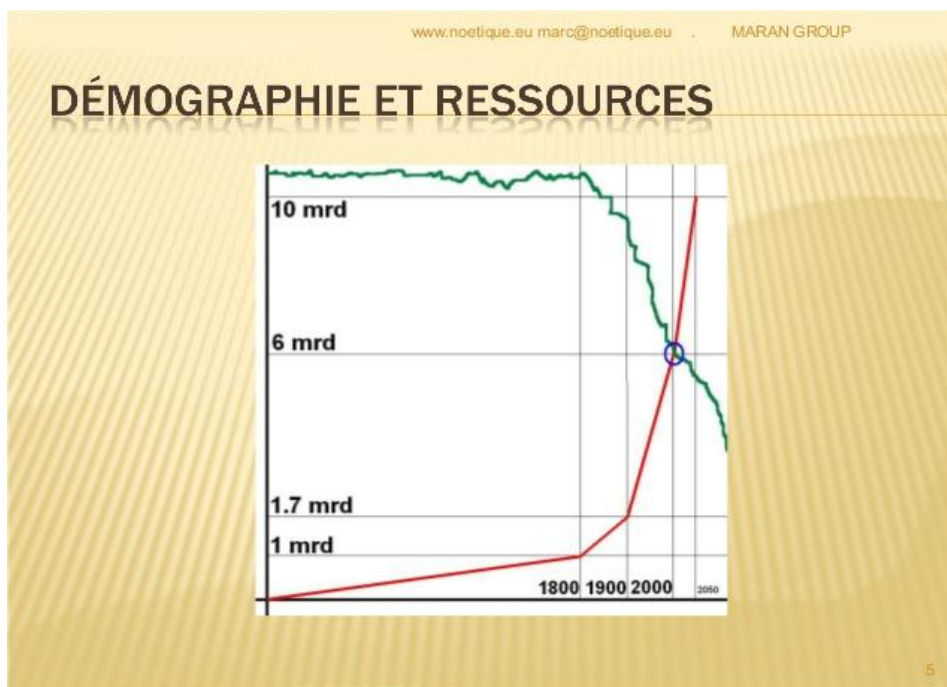
Chantal Levert, RQGE

Références principales :

Mutations de la réglementation multi-niveaux et du rôle des acteurs dans la mise en œuvre des ressources minières et de l'énergie renouvelable : La quête pour l'acceptabilité sociale et la maximisation des retombées Bonnie Campbell et Marie-Claude Prémont, Appui à la recherche : Gabrielle Joyce Lupien et Andréanne Martel, CIRDIS, UQAM, version révisé décembre 2016, <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2016/12/031378630.pdf>

La responsabilité sociale des entreprises dans le secteur minier : réponse ou obstacle aux enjeux de légitimité et de développement en Afrique ? PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, 252 PAGES. Bonnie Campbell, Myriam Laforce, 29 septembre 2016

Rupture :



<https://image.slidesharecdn.com/1-10h10-marchalevy-angoulmetourismetfrugalit-130422072728-phpapp02/95/quotlrsquare-de-la-frugalit-intelligente-et-jubilatoire-peut-commencerquot-marc-halvy-7-638.jpg?cb=1366781731>